

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, le Conseil Municipal de la Commune de **ROQUEFORT-LA BEDOULE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au Centre Culturel André Malraux, sous la présidence de **Monsieur Marc DEL GRAZIA, Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 29 mai 2026.

Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 23
Pouvoirs : 4
Quorum : 15

Secrétaire de séance :
Anne-Marie VIET

Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

PRESENTS : Marc DEL GRAZIA - Max FREY - Marjorie MINUTOLO - Diane LAMOTTE - Guillaume BEAUMOND - Viviane NAUDIN - Martine DALLEST - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Anne-Marie VIET - Philippe BELTRANDO - Evelyne DOMANICO - Marina HOCQUET - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Christine LE GALL - Laurent DIAS - Sébastien ZOYO - Cyril BOSSELUT - Nicolas IMPAGNATIELLO - Alexandre DE PALMA - Patrice ENSARGUEX - Yannick GUSSE - Aline SORINI.

PROCURATIONS : Gilbert CARPENTIER - Marc VANDEVOIR - Pierre-Yves CHABAUD à Philippe BELTRANDO - Nathalie NAISSANT à Christine LE GALL - Virginie DELEAU à Guillaume BEAUMOND.

ABSENTS (Excusés) : Ludovic COQUILLAT - Théau FOURNET.

N° DELIB_47_2026

**Objet : Achat d'une carte cadeau Décathlon pour le règlement
de prestations d'entretien de vélos**

Rapporteur : Monsieur le Maire

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer l'entretien de deux vélos tout-terrain (VTT) appartenant à la collectivité,

CONSIDERANT que la prestation d'entretien a été réalisées par l'enseigne Décathlon pour un montant total de 166.48€,

CONSIDERANT que le service « Décathlon Pro » n'accepte pas les règlements par mandat administratif,

CONSIDERANT qu'afin de permettre le règlement de la facture correspondante, il convient d'acquiescer une carte cadeau auprès de l'enseigne,

Le Conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré,

Art. 1. : AUTORISE l'achat d'une carte cadeau auprès de Décathlon d'un montant de 166.48€,

Art. 2 : PRECISE que cette carte cadeau a pour unique objet le règlement de la facture relative à la révision de deux VTT appartenant à la collectivité,

Art. 3 : D'IMPUTE cette dépense au budget en cours,

Art. 4 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 27 (Marc DEL GRAZIA - Max FREY - Marjorie MINUTOLO - Gilbert CARPENTIER - Diane LAMOTTE - Guillaume BEAUMOND - Viviane NAUDIN - Pierre-Yves CHABAUD - Martine DALLEST - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Anne-Marie VIET - Philippe BELTRANDO - Evelyne DOMANICO - Marina HOCQUET - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Christine LE GALL - Nathalie NAISSANT - Laurent DIAS - Sébastien ZOYO - Cyril BOSSELUT - Nicolas IMPAGNATIELLO - Virginie DELEAU - Alexandre DE PALMA - Patrice ENSARGUEX - Yannick GUSSE - Aline SORINI).

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le 8 juin 2026.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Le Maire
Marc DEL GRAZIA



La Secrétaire de séance
Anne-Marie VIET



AR-Préfecture de Marseille

013-211300850-20260612-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-06-2026

Publication le : 12-06-2026

Le Maire,

Marc DEL GRAZIA